



tion du gouvernement français et mettre à sa charge d'étranges responsabilités ?

» Heureusement, il y a en Angleterre et sur le continent d'autres feuilles non moins accréditées et plus judicieuses, qui voient les choses telles qu'elles sont et n'ont pas de peine à montrer combien les assertions du Times sont frivoles et peu fondées.

» La correspondance adressée de Paris au Morning-Post, à la même date, 21 avril, s'exprime ainsi : « Le gouvernement de l'Empereur ne saurait être, ni directement ni indirectement, rendu responsable des rumeurs absurdes d'après lesquelles des arrangements secrets auraient été conclus avec le cabinet de Berlin. »

« La Gazette d'Augsbourg, également du 21 avril, dit : « C'est au silence du gouvernement français qu'on doit être, en grande partie, l'hésitation de l'Autriche et de la Prusse à en venir à une rupture. »

« Enfin, on lisait dans le premier Londres du Sun, 19 avril : « La situation actuelle de l'Europe fait regretter que la proposition de Congrès mise en avant par l'Empereur des français n'ait pas été accueillie. Ce serait encore le meilleur moyen de conjurer les effets de l'ambition prussienne. »

« Laissons de côté, pour le moment, cette grande idée de Congrès et le juste hommage que rend le Sun aux vues élevées et pacifiques de l'Empereur Napoléon III. Bornons-nous à constater que les sages motifs et les excellents effets de la réserve dans laquelle le gouvernement de l'Empereur s'est maintenu, en face de la question des duchés dano-allemands, ne sont pas moins bien appréciés à l'étranger qu'en France.

» En effet, que pouvait dire le gouvernement de l'Empereur, sans compromettre gravement sa responsabilité sur la marche et l'issue du conflit engagé entre les deux grandes puissances allemandes, conflit auquel il était et entendait rester étranger ? A quel titre et comment aurait-il pu, d'ailleurs, y intervenir ? Qu'avait-il de mieux à faire que de conserver, avec une entière neutralité, toute sa liberté d'action, et tous ses moyens d'influence pour le moment où ils pourraient devenir utiles ?

» Le débat était engagé entre l'Autriche et la Prusse : Chacune des parties y apportait une extrême ardeur. Laquelle des deux puissances aurait été disposée à accepter des conseils ? En essayant de s'en faire écouter, le gouvernement français n'aurait pas, sans doute, modifié la politique et les résolutions de la puissance à laquelle il se serait directement adressé, et il aurait pu introduire dans le différend de nouvelles causes d'irritation. Un projet d'arrangement suggéré par lui n'aurait-il pas même couru le risque de rencontrer la résistance des deux côtés et de soulever contre lui-même les plus vives susceptibilités ?

» La règle de conduite à laquelle le gouvernement de l'Empereur s'est arrêté s'appuyait donc sur les plus sérieux motifs. Les faits l'ont, en outre, justifiée, et elle a bien servi la cause de la paix. Aucune des deux grandes puissances n'aurait voulu probablement prendre l'initiative d'une proposition d'arrangement, en paraissant suivre l'impulsion de la France. Livrées à elles-mêmes, elles ont agi plus sagement : l'Autriche a fait, en faveur du maintien de la paix une démarche décisive, et la Prusse a reconnu les graves raisons qui lui conseillaient d'accepter la proposition ayant pour

qu'il vit que le cheval lui avait échappé, se retourna et sauta vers moi en poussant un grognement terrible. Force m'était de combattre, je n'avais pas le temps de recharger. Je donnai un coup de ma carabine au monstre et la rejetai ensuite pour prendre mon couteau. C'était un bœuf dont j'étendis la lame droit devant moi. Un instant après je me sentis empoigné et serré moi-même. Des griffes acérées me déchirèrent ; une patte pressait ma hanche, une autre l'une de mes épaules, et des dents blanches brillaient à mes yeux. Mon bras droit, armé du couteau, était libre. Avec toute la force du désespoir, je plongeai la lame, tranchante entre les côtes de mon antagoniste. Je l'enfonçai à maintes reprises dans son corps en cherchant à chaque coup le cœur.

Nous roulâmes ensemble sur le terrain, l'un sur l'autre ; le sang nous couvrait tous deux. Il sortait à flots des lèvres de mon féroce ennemi, et je me réjouis en voyant que mon bœuf faisait des blessures mortelles. J'étais furieux, sauvage, fou, — la soif de la vengeance me brûlait, — j'éprouvais une haine féroce, comme on en peut sentir une contre un ennemi mortel.

Dans cette lutte implacable contre la vie et la mort, que de fois nous roulions l'un sur l'autre dans la prairie ! Je sens ses griffes terribles et ses dents effilées s'enfoncer dans mes chairs, tandis que mon couteau plonge jusqu'au manche dans les siennes. Ciel ! combien de temps vivra-t-il encore ? L'acier est-il impuissant contre lui ? Voyez ce sang ! des ruisseaux de sang ! la prairie est rouge. Nous roulons dans le sang, je suis malade, — je m'affaiblis, — je succombe !

Sorte de couteau en grande estime aux États-Unis et dont les Américains et surtout les marins font un fréquent et funeste emploi. N. du T.

objet de retirer les mesures militaires prises de part et d'autre.

« Voilà donc la question des duchés entrée dans une voie d'apaisement. Les considérations qui ont déterminé l'Autriche et la Prusse ne peuvent qu'engager maintenant les deux cabinets à reconnaître combien il leur importe d'arriver au but, c'est-à-dire, de se mettre d'accord pour une solution pacifique et définitive.

« Il est fort douteux que des ingérences étrangères eussent obtenu un pareil résultat plus facilement et plus promptement. La France n'a donc qu'à se féliciter de la réserve qu'elle a gardée. »

Le *Moniteur* vient de publier le tableau de la production et de la consommation des alcools, depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier, commencement de la campagne 1865-1866, jusqu'au 31 mars suivant.

Pendant ces six mois la fabrication a produit 1,433,486 hect. (dont 131,141 en mars) et la consommation a pris 1,190,343 hect. (dont 155,541 le mois dernier) sur ces 1,190,343 hectol. 181,016 ont été livrés au commerce d'exportation, et 1,009,327 à la consommation intérieure.

Le chiffre total de la production se détaille comme suit par nature d'alcool : Vin 867,285 hect. substances farineuses 45,475 ; betterave 277,469 ; mélasse, 122,564 ; mares et francs 47,672 ; substances diverses 45,853. Le reste soit 27,169 hect. provient d'importation.

Comparés à ceux de février, ces chiffres indiquent une diminution de 40,000 hectol. pour la fabrication ; de 16,000 hect. pour la consommation et de 25,000 pour le stock. Rapprochés de ceux du semestre correspondant de la campagne précédente, ils donnent, au contraire, une augmentation de 461,837 hectol. pour la production et de 322,765 pour la consommation.

Pour extrait A. Layton.

L'ATTENTAT DU 17 AVRIL

La *Gazette de Moscou* du 19 avril a reçu des lettres où l'on déclare que Petroff avait des complices. Le général Todleben, qui se trouvait près du théâtre de l'événement aurait arrêté l'un des complices de Petroff qui avait pris la fuite après l'attentat. Cet homme aurait été reconnu par la foule témoin de la tentative, pour être le compagnon de l'assassin. Il a été établi que ces deux avec un troisième qui n'a pas encore été arrêté, se sont promenés bras dessus bras dessous devant le jardin d'été tout le temps de la promenade de l'Empereur. On aurait trouvé sur eux un paquet de proclamations.

L'Empereur a demandé à l'assassin comment il s'appelait et pourquoi il voulait le tuer. celui-ci aurait répondu : « Je me nomme Alexis, j'appartiens à la classe bourgeoise. Je voulais te tuer parce que tu nous as trompés tu nous as promis des terrains et tu ne nous en as pas donnés : « L'assassin voulait haranguer le peuple, mais la foule se précipita sur lui et elle l'aurait massacré si l'empereur ne l'en eût empêché. Sa Majesté en eut même beaucoup de peine à l'arracher des mains du peuple et à le remettre entre les mains de la police. Pour le préserver de nouvelles attaques, l'empereur a suivi l'assassin à pied jusqu'au palais du prince d'Oldenbourg.

Quand on l'a fouillé, on a trouvé sur lui des proclamations tendant à prouver qu'il est émigré polonais ou agent du comité révolutionnaire russe à l'étranger. On a tout lieu de penser que le nom qu'il s'est donné n'est pas le sien, car il se trouble quand on l'interroge. Il a déjà changé de nom deux fois. L'homme arrêté par le général Todleben paraît également très inquiet et il se dit originaire d'un des gouvernements du midi.

Les correspondants de la *Gazette de Moscou* déclarent que le peuple russe ne veut pas croire que l'assassin soit d'origine russe ; ils cherchent à accréditer l'opinion que c'est un polonais appartenant à une société d'assassins.

Pour extrait : A. LAYTON.

Nouvelles du jour.

Sauf les rectifications que le cours des choses peut nécessiter voici quel sera le programme de la saison d'été pour la Cour impériale : Au retour de l'excursion à Auxerre, l'Empereur et l'Impératrice se fixeront à Saint-Cloud, où ils passeront cinq semaines. Alors, l'Empereur ira prendre les eaux de Vichy pendant que l'Impératrice et le prince Impérial résideront à Fontainebleau. Vers le 15 juillet, S. M. se rendrait avec le prince Impérial à Nancy, pour l'anniversaire de la réunion de la Lorraine à la France. S. M. visiterait les provinces de l'Est et viendrait ensuite à Châlons pour présider aux grandes manœuvres du camp. Là se bornent pour le moment les conjectures.

— L'Espagne se dispose à adopter le système monétaire français. M. le marquis de Lema est en négociation à Paris pour régler la circulation de la monnaie entre la France et l'Espagne.

— Il se signe à Paris une pétition tendant au rappel de la loi de 1814, sur l'observation du dimanche.

— M. Guizot quittera Paris à la fin de cette semaine pour retourner au Val-Richer.

— Le prince Napoléon est en ce moment à Sarreute. Il passera aussi quelques jours aux ruines de Poestum.

— Le général Prim vient d'arriver à Florence, accompagné du général Campos. Il y a été reçu par le général Cialdini.

— M. Stephens le chef des féniens irlandais quitte Paris demain. Il ne se rend pas directement en Amérique. On lui prête l'intention d'aller visiter, Garibaldi à Caprera. Pourquoi faire ?

Pour extrait : A. Layton

UXELLODUNUM

Paris, ce 23 avril 1866.

Cher Monsieur Layton,

Je reçois à l'instant-même le *Journal du Lot*, et j'y trouve une longue, trop longue note de M. Nadal, à l'effet de battre en brèche quelques arguments dont je me suis servi pour défendre le Puy-d'Ussoult, contre les prétentions de Luzech. A mes yeux, le procès est fini ; Puy-d'Ussoult est Uxellodunum ; et à ceux qui douteraient encore, je n'ai qu'à conseiller la lecture des élocutions de M. Nadal et de celles de votre serviteur. Après quoi, j'attends avec confiance le verdict du lecteur.

J'aurais trop à faire, si je voulais ici vous démontrer toutes les inconspicues historiques et grammaticales dont la dernière note de M. Nadal est pompeusement ornée. Il faut donc que je sache me borner, ce qui ne me procurera probablement pas la faculté de savoir écrire, et bien écrire au gré de mon honorable contradicteur.

Je m'arrête donc, pour l'instant, sur les trois termes *intervallo*, *vocabat* et *circuitu*.

M. Nadal ne me reconnaît le droit de traduire *intervallo* par *à la distance*, que tout autant que les prépositions *ab* et *ante* autoriseraient cette manière de traduire. D'où il suit que, dans le passage des *Commentaires* dont il s'agit, le mot *intervallo* ne peut pas être traduit par *à la distance*, parce que ce passage manque des prépositions *ab* ou *ante*.

Savez-vous combien de fois est employé le mot *intervalum*, dans les *Commentaires* ? Le mot *intervalum* est employé, dans les *Commentaires*, vingt-quatre fois (je dis 24 fois). Je ne veux pas vous dire ici combien de fois César et Hirtius ont violé la règle grammaticale découverte par M. Nadal ; non. A la façon des avarés, ou plutôt des gens avisés, je craindrais de prodiguer, pour le quart d'heure, mon tout petit trésor, et je ne vous en donnerai qu'une parcelle, une seule.

Par ordre de César, Labienus suit l'ennemi pas à pas, et à des distances égales, c'est-à-dire en maintenant ou conservant ses distances, comme on dit en termes du métier. César, qui ne connaissait point la règle sans exception de M. Nadal, écrit à la page 18 du livre 1<sup>er</sup> des *Commentaires de la guerre des Gaules*, édition de Scaliger, Amsterdam, 1628, César, dit-il, écrit : « *Eo die, quo consuerat intervallo, hostes sequitur*. Je ne vois, dans ce membre de phrase, ni la préposition *ab* ni la préposition *ante*, et je traduis « à la distance. »

Si ce seul exemple ne suffit pas, M. Nadal n'aura qu'à dire, je m'empresserai de lui en fournir un autre, et même plusieurs autres, mais un peu plus tard.

Quant au verbe *vacare*, je défie M. Nadal d'enlever à ce mot l'idée de *privation* et de *séparation*, et de prouver que *l'âme sans le corps* est autre chose que *l'âme séparée du corps*. Les subtilités de l'esprit le plus fin, le plus savant, et le plus adroit ne sauraient, en ce cas, prévaloir, contre le plus simple, le plus ingénu bon sens.

Mais, au surplus, est-ce que M. Nadal ne rentre pas forcément, fatalement dans cette idée, lorsqu'il traduit « une grande fontaine jaillissait de cette partie qui, d'un espace de près de 300 pieds, vaquait du circuit de la rivière ? »

A la vérité, *vaquer d'une chose* est une façon de parler, que l'Académie française n'a pas encore sanctionnée ; mais il suffit que nous la comprenions, et que nous entendions *manquer*, lorsque M. Nadal dit *vaquer*. Mais quand cette partie *vaque du circuit de la rivière*, n'est-ce pas que cette partie est *privée*, est *séparée* du circuit de la rivière ? Si l'on trouve une autre explication à ces expressions bizarres, c'est que probablement je manque de la spécialité d'aptitudes nécessaires pour interpréter le texte de M. Nadal.

Et du mot *circuitus*, qu'en dirais-je ? Rien ; puisque M. Nadal a jugé prudent de ne pas en parler. Il avait de bonnes raisons pour cela ; j'aime, du moins, à le supposer, dans l'intérêt de sa réputation de linguiste. S'il en était autrement, je prendrais la liberté d'appeler son attention sur les vingt-quatre passages (je dis encore 24) des *Commentaires*, où se trouve employé le mot *circuitus*. Méditation faite, M. Nadal sera de mon avis sur le sens qu'il convient de donner à ce mot dans le passage des *Commentaires*, qui nous occupe.

Et à ce propos, permettez-moi de vous dire, pour finir, que M. Nadal n'est pas heureux en s'accrochant à Frontin et à Orose, à la façon d'un noyé qui se prendrait à un fer rouge. Car, pour Frontin, par exemple, il dit que l'*Oppidum Cadurque* était entouré par une rivière, *amne cinctum* ; mais cet entourage constitue une île, et non pas une presqu'île, comme celle de Luzech ! D'après Frontin, Uxellodunum aurait donc été comme Lutèce, l'île Notre-Dame, à Paris, *amne cinctum* ; et, dès lors, à quoi bon un isthme ?

Je me serais permis de renvoyer tout simplement M. Nadal à ma quatrième lettre qui est en préparation, si je n'avais pas cru utile d'appeler, par une *tartine*, l'attention de vos lecteurs sur la nécessité de comparer mes *lettres sur Uxellodunum* avec les *travaux* de M. Nadal sur le même sujet, et de juger, pièce sur table, qui a raison de M. Nadal ou de votre dévoué. BERTRANDY.

QUELQUES MOTS SUR LA DERNIÈRE ENQUÊTE

Revente des maisons acquises par la ville pour le dégagement des abords de la Halle. — Champ de foire.

Une pétition jointe au dossier de l'enquête, signée de plus de quatre cents habitants de la ville, demande que le produit de la vente des maisons achetées pour la Halle et dont la démolition n'est pas utile, soit affecté à l'achat des terrains propres à l'établissement d'un champ de foire ; et que ces terrains soient achetés dans la partie supérieure de la ville, dans l'enclos dit des Augustins.

Il est un fait certain : depuis longues années, depuis surtout que les réseaux des routes départementales et des chemins vicinaux ont été entrepris, les foires sont devenues plus nombreuses et plus fréquentes ; et le besoin d'avoir un lieu spécial, pour le marché des bestiaux, se fait vivement sentir dans notre ville.

D'abord la circulation s'exerce très difficilement sur les lieux où les animaux exposés à la vente sont rassemblés, c'est-à-dire sur la route impériale, la voie fréquentée entre toutes celles qui aboutissent au chef-lieu. Chacun sait la difficulté qu'il y a de traverser Cahors, de suivre le boulevard, un jour de foire, parfois même un jour de marché ; et on se demande comment l'Etat, propriétaire de cette voie de communication, a pu tolérer jusqu'à ce jour un abus pareil. Les voitures particulières et publiques, de la poste elle-même, sont obligées de ralentir leur allure : des retards, des pertes réelles pour le commerce sont la conséquence inévitable de cet état de choses.

Les convenances de toute nature sont froissées par cette suspension de la circulation. Beaucoup de citoyens s'abstiennent de sortir à pareil jour ; mais nous avons été témoins de la difficulté avec laquelle le personnel de toutes les écoles privées, la force publique elle-même, peuvent traverser la ville encombrée de la sorte, de l'impossibilité de procéder aux cérémonies funèbres.

En second lieu la sécurité des personnes est manifestement compromise par l'affluence considérable de véhicules et d'animaux, qui se produit dans le quartier le plus populeux, l'aire la plus fréquentée de la ville. Peu de marchés mensuels sont tenus sans qu'un accident plus ou moins grave soit constaté ; nous citerions des faits sans nombre s'ils n'étaient connus de tous.

Nous pourrions ajouter, enfin que l'hygiène publique peut souffrir de l'enfouissement des bestiaux dans l'intérieur d'une ville. Tous les propriétaires riverains du boulevard, sont incommodés pendant plusieurs jours de ce voisinage malencontreux, et les émanations méphitiques répandues dans l'atmosphère et dans les habitations peuvent occasionner parfois des indispositions graves.

Evidemment c'est par la force de l'habitude, disons-le par incurie, d'un autre côté par suite d'une tolérance inexplicable de l'autorité administrative, que de tels abus se sont produits et se sont perpétués. Mais à l'heure où les relations commerciales ont pris un développement très grand, une extension inconnue jusqu'à notre époque, il importe d'apporter un remède à la situation : il est devenu urgent pour la ville de faire l'acquisition d'un champ de foire.

Le lieu désigné par les géographes paraît remplir les conditions désirables : il est placé à proximité de la voie qui traverse la ville du Nord au Midi, du lieu où l'on est dans l'usage de tenir le marché des bestiaux. Ce lieu peut prendre les proportions qu'on jugera convenable de lui donner, sans occasionner des expropriations trop onéreuses, des démolitions de constructions, il peut fournir un espace vaste agré, dans les meilleures conditions pour ne porter aucune atteinte au mouvement de circulation non plus qu'à la salubrité publique.

La contenance totale de cet enclos est d'un peu plus d'un hectare et demi. Du reste cet espace, naturellement agrandi par la démolition des murs du couchant et du levant, qui séparent l'enclos de la rue Sainte-Claire et de la contre-allée du boulevard, pourrait encore être facilement étendu ou régularisé par l'achat de quelques constructions situées au Midi.

Cette esplanade nouvelle donnerait à un quartier aujourd'hui désert, un souffle de vie ; elle mettrait à jour au faubourg masqué aujourd'hui et destiné sans doute à être peuplé dans l'avenir. Elle compléterait ainsi la série d'améliorations destinées à donner à notre ville la physionomie d'une cité commerciale, heureusement distribuée.

Il est évident pour nous que ce choix aurait le double mérite d'utilité et de convenance : Il y aurait là un dégagement favorable aux ménagements que l'on doit avoir pour l'ordre et la sûreté des personnes en même temps qu'une promenade agréable.

Et ici qu'une réflexion incidente nous soit permise. Nous ne saurions prétendre que le marché dont on exalte le mérite et l'importance, dont nous précisons le lieu, devienne un marché capable d'absorber les marchés divers qui ont été jusqu'à ce moment localisés dans des quartiers opposés de la ville. Dans notre pensée, le marché qu'il importe d'établir est celui qui concerne exclusivement les animaux exposés d'habitude sur le boulevard, c'est-à-dire les animaux des races bovine et chevaline. Le marché de l'espèce porcine doit être conservé sur la place extérieure, située au Nord ; et le marché de l'espèce ovine doit être conservé sur la place située au Midi. Les relations d'affaires entre les marchés différents doivent continuer à produire un mouvement favorable à tous les quartiers, à toutes les industries.

Créer un champ de foire dans le lieu dont nous avons parlé et dans les conditions qui viennent d'être énoncées, c'est faire un acte de justice distributive. On ne saurait contester qu'une telle amélioration ne fût d'un intérêt général pour la ville ; mais elle est en même temps d'un intérêt particulier eu égard aux habitants du quartier Nord. Or la Halle, édifice public d'un intérêt général aussi, est située dans la partie méridionale de la ville, dont elle favorise les intérêts particuliers. Il y aurait donc un avantage d'une nature identique pour les quartiers extrêmes, une répartition de privilèges équitable et de nature à favoriser les intérêts commerciaux et industriels sur tous les points à la fois.

Dans cet ordre d'idées je pourrais signaler aussi la transformation de la promenade Pénélon en square, et parler de la nécessité de créer une promenade nouvelle pour l'installation des expositions, des re-

vues militaires, pour des fêtes publiques qui attirer sur un point donné une foule compacte. MM. les pétitionnaires ont très-bien présenté cet argument.

Mais un avantage indirect se rattache encore à l'exécution d'un tel projet : ce serait celui qui consisterait à diminuer la déclivité de la rampe dans la traversée de Cahors, et à donner une pente régulière à la chaussée du boulevard, depuis la caserne jusqu'à la rue de la Liberté. Allonger cette rampe serait atténuer notablement la difficulté de la gravir, les périls de la descente ; et obtenir un tel résultat, par un travail de déblai plus simple à exécuter qu'on ne saurait le croire généralement, ce serait faire une chose utile pour la locomotion sur la route impériale et le mouvement du commerce dans le haut quartier. — Nous sommes convaincu que cette amélioration, si désirable et qui a causé pendant longtemps des appréhensions, aurait fait un pas de plus vers sa solution. L'enclos des Augustins est, ainsi que le Palais de Justice, en contrebas de la chaussée du boulevard, de plus d'un mètre.

Dès lors deux conséquences naturelles découlaient de nos prémisses : Le produit des maisons vendues aux enchères publiques ne saurait avoir une meilleure destination que celle de l'achat des terrains nécessaires à l'établissement d'un marché, et ce marché se trouverait très-bien placé dans l'Enclos des Augustins. — Il nous paraît d'ailleurs superflu de prouver que le prix de l'adjudication des immeubles en question balancerait à peu de choses près l'indemnité des propriétaires à exproprier : c'est un point qui ne fait de doute pour personne (1).

Nous croyons avoir démontré que cette double opération constituerait un acte d'administration susceptible d'attirer à lui les sympathies publiques. Nous le recommandons à la sollicitude de tous ceux qui aiment à poursuivre avec ardeur les améliorations matérielles profitables à la cité. Mais si, par hasard, les engagements présents que nous avons signalés venaient à mettre obstacle à l'exécution immédiate de cette pensée, nous demanderions volontiers qu'il soit pris acte de la manifestation imposante qui vient d'être faite et que le champ de foire devienne le premier projet sérieux inscrit à l'ordre du jour des entreprises municipales.

(1) L'estimation la plus large élevée à 70,000 francs la valeur des immeubles à acquérir et la mise à prix des maisons de la Halle ne saurait être moindre de 80,000 fr.

Chronique locale.

L'Orphéon de Cahors et la Sainte-Cécile sont partis de matin, à huit heures, pour Albi. Nous croyons fermement au succès pour nos deux Sociétés musicales. L'Orphéon nous y a, du reste habitués ; quant à la Sainte-Cécile qui, pour la première fois, entre en lice, elle s'est préparée au Concours d'une manière si consciencieuse qu'une médaille doit nécessairement couronner ses efforts.

Par décret impérial du 7 avril, M. Perchain, a été nommé avoué près le tribunal civil de Cahors, en remplacement de M<sup>e</sup> Delpy, démissionnaire. M<sup>e</sup> Perchain, a prêté serment le 18 avril.

M. de Forgues, prêtre romain, ancien directeur du collège du Pont-le-Voy, doit prêcher, à la Cathédrale, pendant les exercices du Mois de Marie. M. de Forgues était un intime ami de Mgr Peschoud.

M. le maire de Castelfranc nous écrit que, la foire de Castelfranc du 2 mai est renvoyée au lendemain 3, à cause de la foire de Puy-l'Evêque, qui se tient le 2.

Un Concours agricole cantonal aura lieu à Puy-l'Evêque, le 12 septembre 1866. Les propriétaires qui voudront concourir pour les primes d'honneur devront se faire inscrire chez M. Delbreil, l'un des secrétaires, avant le 1<sup>er</sup> mai. Le président fera connaître ultérieurement les époques des autres inscriptions.

- Le programme comprend six divisions :
1<sup>re</sup> division. — Propriétés et cours spéciaux : Bonne tenue et améliorations.
2<sup>e</sup> division. — Animaux reproducteurs : Espèce bovine ; espèce chevaline ; espèce porcine ; espèce ovine ; animaux de basse-cour.
3<sup>e</sup> division. — Attelages de travail et bœufs gras.
4<sup>e</sup> division. — Instruments aratoires et produits agricoles.
5<sup>e</sup> division. — Exposants hors cantons.
6<sup>e</sup> division. — Animaux, produits, et objets divers non prévus dans le programme.
— Il sera décerné 9 médailles d'or, 44 d'argent, 85 de bronze ; 300 fr. d'argent.

AGRICULTEURS, SAUVEZ LA LUZERNE !

L'été dernier une commission fut nommée par M. le Préfet du Lot pour examiner les remarquables travaux de M. J. de Jaffreau Blazac, membre du Comice agricole de Puy-l'Evêque et l'un des cultivateurs les plus judicieux du pays, sur l'insecte destructeur des luzernes.

Cette Commission a fonctionné et prépare son rapport. Cependant, au moment où les luzernes sont en pleine végétation, elle a cru devoir rappeler aux agriculteurs combien ce précieux fourrage court de dangers sérieux, à l'époque de la seconde coupe, par l'invasion de l'Éumolpe appelé Nigril.

M. de J. Blazac a consacré deux années de recherches minutieuses à l'étude de ce funeste parasite ; il a

suivi avec un zèle infatigable ses diverses transformations. — Mais, ce qu'il y a de plus important au point de vue pratique, il a trouvé le moyen de la détruire sans beaucoup de frais et sans altérer, en aucune façon, la valeur de la luzerne, au moment où l'exerce ses ravages.

Une solution de savon, dans la proportion de mille grammes pour une barrique d'eau, projetée avec un arrosoir de jardinier sur les parties envahies par le Nigril les détruit instantanément.

Il faut avoir la précaution d'observer de près les champs de luzerne et ne pas attendre pour détruire l'insecte qu'il est atteint tout son développement. C'est dans les trois jours qui suivent l'éclosion, qu'il convient d'appliquer la solution.

— Du reste le cultivateur, en parcourant son champ, avant de faire la coupe et dans la 2<sup>e</sup> quinzaine de la seconde, emploiera utilement son temps en recherchant et détruisant les petits hannetons noirs, qui viennent se percher au sommet des tiges. Ce hanneton est l'insecte qui pond les œufs d'où naissent les Nigrils. Chaque femelle en produit environ trois cents. Il y a donc le plus grand intérêt à détruire ces mères fécondes. M. de J. Blazac a inventé quelques petits engins avec lesquels on procède assez rapidement. Il est bon d'ajouter que le hanneton ou insecte à l'état parfait ne résiste pas à l'eau de savon.

P. S. A l'instant même, M. de J. Blazac nous soumet une grande quantité de hannetons, de nigrils qu'il vient de ramasser dans une luzerne sur laquelle il n'avait absolument rien observé, hier et les jours précédents.

D'où il conclut :

1<sup>o</sup> Que plus que jamais il est en droit d'affirmer que la présence de ces premiers hannetons n'est jamais précédée, dans la même année, de l'apparition des larves, mais qu'ils ont passé l'hiver, tout formés en terre, attendant, dans leur enveloppe que l'heure du réveil ait sonné pour eux.

2<sup>o</sup> Qu'en présence d'une invasion aussi formidable et si exceptionnellement précoce, il est à craindre que son procédé, encore peu connu, soit employé trop tard et les moyens préventifs négligés. Les premières coupes souffriront beaucoup, et son utile invention court la chance de tomber dans l'oubli.

La Commission ne peut trop recommander aux intéressés de ne pas se décourager, de détruire le plus possible des hannetons et d'employer l'eau de savon dès les premiers jours de l'éclosion des œufs. Cet instant favorable se manifeste par l'apparition de petits espaces ronds où la plante est ravagée.

Si cet avis arrive un peu tard pour la première coupe, il doit sauver la seconde.

On nous écrit de Montcuq :

Le beau temps avait retenu beaucoup de monde aux travaux de la campagne. Malgré cela la foire du 25 a été fort belle. La halle aux grains était abondamment pourvue. Les prix sont restés stationnaires : le blé 17 fr. 50 l'hectolitre, mais 9 fr. 50 c.

Sur le champ des bêtes à cornes, les affaires ont été très actives. Sur 500 bœufs ou vaches 200 ont été vendus avec une hausse de 40 fr. par paire sur les cours du mois dernier ; 90 veaux de lait se sont vendus à 0 fr. 08 c. le k, poids net.

Il y a eu peu de transactions pour les bêtes à laine : les porcs gras se sont vendus de 42 à 44 fr. les 50 k poids brut. Les nourraires sont excessivement chers.

Les poulets jeunes ont valu 3 à 4 fr. la paire. Les oisons de 3 à 4 fr. Les œufs 0 fr. 40 la douzaine.

Le 24 avril a eu lieu à Vayrac, la seconde réunion des membres du Comice des cantons réunis de Martel et Vayrac. Deux discours remarquables ont été prononcés sur la nécessité de l'agriculture, par le président du Comice M. d'Appas de Blanet et M. Dubouquet, secrétaire. Un magnifique banquet a suivi la séance, plusieurs toasts ont été portés : à la prospérité du Comice ! à la prospérité de l'Agriculture !

Les statuts du Comice n'ayant pu être définitivement arrêtés ce jour-là, une troisième réunion aura lieu le 5 juin.

On écrit de St-Céré :

Il s'est fait, le 17, à la foire de St-Céré, beaucoup d'affaires. Tous les moutons amenés ont été vendus, ainsi que les bœufs gras et une grande quantité de bœufs d'attelage. Il y a eu sur les prix de la foire dernière une hausse de 80 à 100 fr. par paire. On évalue à 170,000 fr. le chiffre des transactions.

On nous écrit de Gramat :

Mercredi dernier un individu suivant la route de Figeac, essayait à sa voiture un cheval qui venait d'acheter à la foire de Gramat. L'animal, attelé pour la première fois, prit le mors aux dents et s'élança à toute vitesse. Dans sa course, il terrassa et foula aux pieds la nommée Marie Despeyroux épouse Pleinpomd, âgée de 63 ans. A la vue de cet accident le nommé Ayrat (Jean), qui se trouvait sur la route, courut au devant du cheval et parvint à l'arrêter. La blessée a été transportée à l'hospice de bienfaisance de Gramat. Ses blessures ne présentent pas de gravité.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

25 avril Violote (Alain-André), rue St-Pierre.

Mariages.

26 avril Pelras (Jean-Baptiste), employé, et Baudel (Louise), sans prof. — Lauzu (Jean), cultivateur, et Marjory (Josephine, dite Fanny), sans prof.

Décès.

25 avril Magnan Benjamin-Fortuné, fusilier au 83<sup>e</sup> de ligne, 23 ans, hospice. — Bès (Guillaume), en retraite, 84 ans, rue de l'Université. Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Credit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/10<sup>e</sup> amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucines, n<sup>o</sup> 19, à Paris.

Jurisprudence.

Officiers publics. — Cautionnement. — Cessation de fonctions. — Retrait. — Déclaration par un tiers. — Référé.

On sait que beaucoup de fonctionnaires, comptables et officiers ministériels, déposent un cautionnement pour garantir la fidélité de leur gestion, que ce cautionnement répond par privilège des faits de charge, c'est-à-dire des amendes, frais et indemnités dont ils peuvent être passibles à raison de cette gestion, qu'un privilège de second ordre est assuré aux tiers qui ont fourni les fonds en cautionnement ; enfin que, à défaut d'exercice de ces privilèges, le montant de ce dépôt est le gage commun des créanciers du fonctionnaire.

Les lois spéciales à cette matière exigent qu'avant d'opérer le retrait de la somme ainsi déposée le fonctionnaire ait cessé ses fonctions et en l'absence du tribunal près lequel il était assermenté la déclaration, en annonçant qu'il entend, après un délai fixé à trois mois, retirer ses fonds. Ce droit, en cas de décès de celui-ci, peut être exercé par ses héritiers ; mais la loi ne donne pas expressément ce même droit aux créanciers.

Cependant, d'après les principes généraux du droit, le créancier a la faculté d'exercer les droits et actions de son débiteur ; d'un autre côté, il ne peut dépendre de celui-ci d'échapper, grâce à une inertie calculée, à l'obligation de réaliser le gage de ses créanciers.

Ce cas se présentait il y a peu de jours devant le tribunal civil de la Seine, relativement à un courtier de commerce qui, après l'installation de son successeur, s'était réfugié à l'étranger et n'avait donné à personne la mission de faire la déclaration et d'opérer le retrait.

Un créancier, qui l'avait vainement mis en demeure de remplir ces formalités, s'est adressé à la justice, et a obtenu un référé autorisation de faire, au lieu et place de son débiteur, la déclaration de cessation de fonctions, afin de faire courir le délai de trois mois, après lequel le cautionnement deviendrait disponible, pour qu'alors la somme déposée à ce titre puisse être légalement attribuée à qui de droit.

Cette solution est d'une utilité pratique pour tous les commerçants, car tout le monde peut être appelé à exercer des droits de créancier sur le cautionnement d'un comptable en déconfiture, et il est bon de savoir que dans cette matière spéciale des cautionnements, et vis-à-vis du trésor comme des particuliers, les principes du droit titulaire des actions des créanciers reçoivent leur application. (Mouleur vinicole). E. MODILLARD.

BIBLIOGRAPHIE

RAMSES LE GRAND ou l'Égypte il y a trois mille trois cents ans, par M. Ferdinand de LANOYE. 1 vol. in-18 Jésus, illustré de 50 vignettes, par Lanocet, Bayard, etc. Prix, broché, 2 fr. (Librairie L. Hachette et Co.)

L'histoire de l'ancienne Égypte tient peu de place dans l'enseignement de nos lycées et de nos collèges ; à un petit nombre d'exceptions près, elle n'intéresse que médiocrement les élèves et les maîtres ; ceux qui l'apprennent comme ceux qui ont à l'enseigner.

Le savant et modeste auteur de tant d'excellentes publications historiques et géographiques, particulièrement destinées à la jeunesse, M. Fernand de Lanoye, a voulu nous montrer, dans son livre sur Ramsès, que les annales Égyptiennes méritent plus d'honneur de notre part ; qu'il y a désormais autre chose à en tirer que des faits de pure érudition, et qu'en prenant au pied de la lettre les données historiques nouvelles, il est possible de leur rendre assez de vie et de mouvement pour en faire un tableau tout à la fois très-vrai, très-instructif et très-attachant.

Ce n'est point une histoire complète de l'Égypte ancienne que M. de Lanoye s'est proposé de faire : à l'heure qu'il est un travail de ce genre serait encore impossible, ou présenterait, du moins, bien des incertitudes et bien des lacunes. Il a pris le type le plus brillant des souverains de l'Égypte pendant la période

de son indépendance, celle sortie de Louis XIV antique, dans laquelle est personnifiée toute la civilisation Égyptienne, au moment de son plus large développement, celui que les hiéroglyphes nous ont appris à nommer Ramsès II ou Méiamoun le Grand, et que les Grecs nommaient Sésostris, et il a groupé autour du prince tout son temps et tout son peuple.

Dans un chapitre préliminaire, qu'il intitule l'Égypte avant Ramsès, il nous fait connaître les événements qui ont précédé le puissant dynaste et qui justifient, dans l'ordre des faits, sa conduite et son influence. Il pose le problème encore mal résolu des origines de la nation égyptienne et des différentes familles humaines dont elle est sortie ; il fixe à une date rationnelle le commencement de son existence comme peuple historique ; il détermine et il explique le fait singulier de l'invasion étrangère des Hyksos, d'où résulte, avec la grandeur de la race, l'unité nationale des Égyptiens, et il arrive ainsi à mettre en scène cette dix-neuvième dynastie, dont Ramsès II est le héros.

Ici commence le drame. La force de patience érudite, M. de Lanoye est parvenu non seulement à retrouver la trace des grandes actions de Ramsès, mais à reproduire, en quelque sorte, les traits réels de cette figure si étrange pour nous, si différente de tout ce que nous connaissons et de tout ce que nous voyons. Il raconte les campagnes de Ramsès soit au nord, soit au sud des Étais, en Asie, jusqu'à Bactriane, et au-delà des cataractes, contre cette malheureuse race noire, dont il comprend et déplore, avec un accent de sympathie généreuse et convaincue, les douloureuses destinées.

Un dernier chapitre, et le plus intéressant peut-être, nous montre Ramsès vieillissant se reposant de ses conquêtes en élevant sur tous les points du sol ces bâtiments indestructibles, qui nous servent aujourd'hui à retrouver son nom et à rétablir son histoire, les temples de Thèbes et de Memphis, et les colosses d'Isis à Abydos, monuments de l'amour et de la galanterie du grand roi.

Notez que ces descriptions sont données de nombreux gravures représentant, d'après des données certaines, les images restaurées des monuments, les usages, les cérémonies, que M. de Lanoye décrit ou qu'il a l'occasion de mentionner. Telle de ces gravures, sans parler du mérite de l'exécution, peut devenir, surtout pour le jeune public auquel s'adresse habituellement M. de Lanoye, toute une révélation historique.

Ajoutons enfin que si le livre est destiné, soit pour la forme, soit pour le fond, à la jeunesse ou à l'adolescence, et particulièrement aux élèves de nos établissements universitaires, il peut aussi, non seulement au point de vue des connaissances spéciales qu'il renferme et qui sont, à n'en pas douter, le fruit d'un long et consciencieux travail, mais par certaine hauteur de vues qui n'échappera pas aux clairvoyants, fournir à des intelligences plus mûres et plus éprouvées un utile et digne enseignement. M. de Lanoye est de ceux qui ont vu et qui ont compris que même de ce qu'il y a de vrai, de grand et de bon dans les individus et les sociétés, et à la marche ascendante et progressive de la race humaine.

Un livre de science populaire, illustré de plus de 800 gravures, dû à la plume de M. Louis FIGUIER et paraissant par livraisons, dans les conditions extraordinaires de bon marché, voilà une innovation appelée à un succès universel.

Tel est l'important ouvrage que MM. FOURNÉ, JOUVER et Co, éditeurs à Paris, publient sous le titre de : *Merveilles de la science*, ou description populaire des inventions modernes (machines et bateaux à vapeur, chemins de fer, électricité, aérostats, drainage, et éclairage, etc.), par Louis FIGUIER, paraissant deux fois par semaine depuis le 20 mars, par livraisons à 10 centimes et par séries de 10 livraisons brochées à un franc, toutes les cinq semaines.

L'ouvrage complet formera environ 200 livraisons à 10 centimes, ou 20 séries à 1 franc (envoi franco). La 1<sup>re</sup> liv. est envoyée gratis sur demande affranchie.

Variétés

Conseils et renseignements pratiques.

Désinfection permanente des eaux de citerne.

Un abonné du département du Nord nous prie de lui indiquer un moyen de désinfecter l'eau de citerne, en été, lorsqu'il fait très-chaud.

RÉPONSE. — Les citernes sont ordinairement alimentées par les eaux de pluie. Les eaux pluviales, en s'écoulant sur la toiture des bâtiments, entraînent des poussières, des ordures, des débris d'insectes et une foule de matières organiques.

Les matières organiques, entraînées dans la citerne, s'y accumulent insensiblement, finissent par entrer en fermentation et se décomposent, surtout pendant les chaleurs de l'été.

La décomposition des matières organiques s'opère d'une manière continue, pendant tout le temps que dure cette fermentation, des gaz odorants et infects. Ces gaz putrides communiquent à l'eau de la citerne une mauvaise odeur et un goût désagréable.

Non-seulement l'eau ainsi infectée répugne au goût, et à l'odorat, mais encore elle est malsaine, et son emploi comme boisson peut occasionner des maladies graves. Il est de la plus haute importance, au point de vue de l'hygiène de désinfecter les citernes dans lesquelles l'eau s'altère en été.

Il existe plusieurs sortes d'agents de désinfection ; mais, lorsqu'il s'agit de désinfecter l'eau destinée à la boisson de l'homme et des

animaux domestiques, on doit être très sévère dans le choix des moyens, et ne jamais introduire dans l'eau des substances de nature à changer sa composition et à l'altérer. Il faut laisser à l'eau la ciel toute sa pureté.

Si cette pureté a été altérée dans la citerne, on doit chercher à lui rendre toutes ses qualités hygiéniques au moyen d'agents entièrement inoffensifs.

Le dégagement des gaz et l'infection se produisant sans interruption, le moyen de désinfection doit être continu et permanent, de manière à les neutraliser au fur et à mesure de leur production.

Sans attendre que l'eau ait éprouvé un commencement d'altération, il est préférable de pécher chaque année aussitôt le printemps.

Quoi qu'il en soit, il est toujours possible de remédier au mal, alors même qu'il a pris une grande intensité.

Nous indiquerons donc un moyen de préservation et de désinfection permanente, économique, d'une exécution aussi facile que son effet est rapide et certain.

Le charbon de bois bien calciné possède au plus haut degré la faculté de saturer la décomposition des matières organiques et d'absorber les gaz qu'engendrent cette décomposition.

Pour désinfecter l'eau de la citerne d'une manière continue et durable, il faut jeter dans la citerne une quantité de charbon de bois en poudre grossière, mais en quantité suffisante pour couvrir toute la superficie du fond de la citerne d'une couche de poudre noire.

Cette poudre sera d'autant plus efficace que la couche sera plus haute. Il ne faut pas craindre d'en mettre trop. Une couche de 2 à 5 centimètres de poudre nous paraît suffisante.

On peut employer à cet usage le poussier qui se trouve à bas prix chez les marchands de charbon de bois.

Si l'on ne trouvait pas de poussier, il faudrait pulvériser grossièrement du charbon. Bien que le charbon de chêne soit réputé le meilleur, on peut se servir indistinctement du charbon de toute espèce de bois.

Après avoir jeté la poudre de charbon dans la citerne, on doit agiter vigoureusement, afin

de la bien répartir dans toute la citerne et de la répartir uniformément dans toute la masse. On peut aussi employer le charbon de bois moulu, d'un volume variant de la grosseur d'une noisette jusqu'à celle d'une noix ou d'un œuf de pigeon.

La brasse de bouillanger en nature convient parfaitement pour cet usage.

Lorsque le charbon en poudre est percé, l'eau a perdu sa mauvaise odeur et recouvré toutes ses qualités; elle est devenue sans odeur sans goût, limpide et propre à servir aux usages de la boisson de l'homme.

La faculté épurante du charbon s'épuise à la longue. Lorsqu'on s'aperçoit de ce fait, il suffit de nettoyer la citerne, d'enlever le charbon épuisé, et de le remplacer par du charbon neuf.

Recommander en cette saison de nouvelles épidémies de grippe, le sirop ou la pâte de NARÉ DE BELANGÈRE, 26, rue Richelieu, 26, est partagé d'opinion des plus célèbres médecins de Paris.

IMITATIONS. Les personnes qui font usage

du chocolat purgatif de Desbrière, devront vérifier en achetant, si le sort bien, de la pharmacie, rue Le Peletier, 9, Paris.

PARLONS SANTE

Pour parfumer et purifier l'air des appartements, on jettera sur une pelle, dans une chaudière à café de Ménajour, atomique de Cosmétique. Déposés chez les bons pharmaciens.

Etude de M. Marius BETILLE, avoué à Figeac. L'an 1866 et le 10 avril, par Gérard Deslois, huissier, à Figeac, il a été notifié à M. le procureur impérial de Figeac, un acte de dépôt fait au greffe d'une copie d'un contrat passé devant M. Vayssie, notaire à Livron, le 4 janvier 1866, par lequel le sieur Victor Vayssie et la dame Vierge Orlan, mariés, demeurant à Lacapelle-Marival, ont rendu, en faveur de la commune d'Issepts, une maison, cour et jardin, et deux étalles situés à Issepts, moyennant la somme de 2,200 francs.

Etude de M. Bousquet-Ponté, avoué à Figeac. Par jugement du 25 avril, le tribunal de Figeac a déclaré la nommée Eugénie Bruges, de Figeac, séparée de biens d'avec son mari Joachim Féryny (Extrait de l'Annuaire de Figeac, du 21 et 26 avril 1866).

A VENDRE

1° Un Atelier de Serrurerie des mieux achalandés jouissant de la meilleure renommée possible, et ou l'on ne peut mieux; 2° Un Magasin de Quincaillerie, le seul peut-être dans son genre, et éloigné de seize kilomètres d'autres magasins. Pendant en partie les mêmes articles.

AVIS. — Le sieur BARBARY, Serrurier-Mécanicien et Quincailler, à LUZECH (Lot), connu dans tout le département, et au dehors pour ses travaux de serrurerie, tant pour la petite exploitation que pour la grande, a l'honneur d'annoncer, que, voyant sa santé en danger par suite de surcharges d'occupations, que lui occasionnent son Atelier et son Commerce de Quincaillerie, il est dans l'intention, maintenant que vont s'ouvrir les travaux de la voie ferrée, de Libos à Cahors, par Luzech, de donner à d'autres, l'avantage de profiter d'une époque, dont il ne pourrait profiter lui-même.

Cet avantage sera d'autant plus grand pour le preneur, que le sieur BARBARY, ne quittant pas les lieux, s'engage à lui prêter tout son concours en temps utile.

Les locaux occupés par l'une et l'autre exploitation, permettent à M. BARBARY de vendre à deux, comme à un seul, tout en gardant encore lui-même un logement convenable. Il peut même, en vendant son fond, offrir des logements indépendants aux acquéreurs.

Son Atelier qui est pourvu d'eau, jouit de la meilleure position désirable comme hygiène, il a quatorze mètres de long sur une largeur proportionnée.

Son Magasin est pour la position et l'agrément, l'unique dans Luzech.

M. BARBARY vendra aux conditions d'usage, et donnera pour le paiement, toutes les facilités qu'on pourra désirer.

CHOCOLAT-MENIER. Les substitutions qui se pratiquent lorsqu'on demande du Chocolat-Menier, donnent lieu à des plaintes si nombreuses qu'il est nécessaire de mettre le public en garde en lui expliquant la cause de cette fâcheuse tendance. Chacun sait que partout on cherche à vendre de préférence l'article qui donne le plus gros bénéfice. Cette propension, légitime tant qu'elle reste dans la droite mesure, s'exagère souvent jusqu'à dépasser les bornes de la loyauté. Alors elle sert de base à une spéculation imaginée par quelques fabricans de chocolat. Ils recourent à un produit inférieur de toutes les formes apparentes du Chocolat-Menier, ils lui donnent un nom ayant une consonnance pareille, et pour décider les détaillans à s'en approvisionner, ils leur laissent entrevoir l'espérance de vendre cette contrefaçon pour du vrai Chocolat-Menier avec bien plus de bénéfice. La tentation est trop souvent irrésistible, et quand l'acheteur se plaint de l'erreur volontaire, on a cette justification toute neuve, que la ressemblance des noms permet bien de s'y tromper. Nous défendons l'intérêt des consommateurs en les prévenant contre ces ardeurs qui décident quelques détaillans à tirer profit des ressemblances de forme et de nom qu'on a préparées tout exprès pour que l'acheteur s'y laisse prendre. Ces manœuvres seront sans effet si c'est bien le nom de Mentier qui est porté sur l'étiquette et sur le cachet marque de fabrique, reproduisant la signature du

VOITURES PUBLIQUES PROBITES ET A VOLONTE. Le Sieur RAYMOND a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAMIOLÉ, toutes voitures de voyages et d'agrément, attelées que Berlines, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés. Le Sieur RAYMOND a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau de service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches, avec service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir; départ d'Assier, à 4 heures après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

PASTILLES POT-AU-FEU. Le succès incontestable des PASTILLES ROZIERE pour colorer le bouillon, a donné naissance à de nombreuses contrefaçons, et malgré les jugemens rendus, quelques épiciers se laissent tromper en achetant, à un vil prix, des produits composés de CARAMEL de FÉCULE et de CHICOIRE et les vendent pour des pastilles d'ignons et de légumes, produits dont M. ROZIERE est l'inventeur. Pour éviter ces abus, demandez des PASTILLES ROZIERE pour le pot-au-feu, exigez sur les flacons et sur les boîtes la signature ROZIERE et l'étiquette représentant la Voiture-Marmite. En achetant un flacon de PASTILLES ROZIERE, vous ménagez à la fois le droit d'exiger un livre de cuisine.

LOTTERIE DU PARC BORDELAIS. autorisée pour toute la France. 190,600 FRANCS A GAGNER. Un lot de 100,000 francs, plusieurs lots de 20,000 francs, de 5,000 francs, etc., etc. Trois Tirages irrévocablement fixés en AVRIL et août 1866 et janvier 1867. 1er TIRAGE LE 30 AVRIL. Chaque billet: 25 centimes, participe à tous les tirages. Pour recevoir à toutes des tirages, VINGT billets, adresser 5 francs au Directeur du BUREAU-EXACTITUDE, rue Rivoli, 68, Paris. A CAHORS, chez M. BOURRION, libraire, boulevard Nord.

DROGUERIE INDUSTRIELLE. SIROPS, LIQUEURS, COULEURS, BROSSE, GRAINES FOURRAGERES, PÉTROLE. E. LEPETIT A CAHORS. Depuis le 15 avril parait UN NOUVEAU JOURNAL QUOTIDIEN. centimes.

LA PRESSE ILLUSTRÉE. Ce journal publie des dessins d'actualité, scènes de mœurs, portraits, vues de pays, monuments, caricatures, etc., enfin tout ce qui peut intéresser, instruire et amuser. Sa rédaction est des plus variées: chronique, faits divers, tribunaux, etc. Feuilleton de M. POISSON DU TERRAIL, du plus saisissant intérêt. Les Coses. PRIX DE L'ABONNEMENT. Département, 6 fr. A titre d'essai, le journal sera envoyé pendant un mois à toute personne qui enverra 1 fr. en timbres-postes (24 boulevard des Italiens). Les abonnements partent du 1er mai, mais les numéros des derniers jours d'avril seront envoyés gratuitement aux abonnés du 1er mai. BUREAU: 24, boulevard des Italiens (Librairie Centrale). ADMINISTRATION: 15, rue Broda.

LA PANAMINE. Nouveau produit fait avec l'extrait de bois de Panama. Pour remplacer le bois de Panama, les benzines et les savons à détacher. POUR 30 CENTIMES, on peut nettoyer soi-même un habillement complet. La PANAMINE se vend en pains et en flacons, et l'odeur en est agréable. Se trouve chez tous les Epiciers.

PHOSPHO-GUANO. Gallet, Lefebvre et C° à Paris et au Havre. VENTE EN BARRILS, CACAËTES AUX EFFIGIES CI-DESSUS. Dépôt dans tous les départements. Pour le Lot: MM. Cabnaès à Gourdon; J. Cangardel et fils à Cahors; Domergue à Figeac.

VOITURES A VOLONTE. ANDRAL, SUCCESSION DE JULIEN BLANC. A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, Poste aux Chevaux, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très-modérés.

L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES. par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr. Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.